



Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole
Réunion du groupe de travail
« retombées économiques et développement local »
du 7 mars 2013

Participants				
Nom	Entité	E-mail	Présent	Dest.
Carol Ostorero	Région Guyane	Carol.ostorero@machdeal.com	X	X
François Mengin-Lecreulx	Région Guyane	francois.mengin-lecreulx@cr-guyane.fr	X	X
Tania Berland-Sandot	Région Guyane	tania.berland-sandot@cr-guyane.fr	X	X
Isabelle Cortana	Région Guyane	isabelle.cortana@cr-guyane.fr	X	X
Betty Bertome	Région Guyane	betty.bertome@cr-guyane.fr	X	X
Grégoire Lopez-Rios	Région Guyane	gregoire.lopez-rios@cr-guyane.fr	X	X
Jean-Francois Henric	Egis	jean-francois.henric@egis.fr		X
Laurent Courty	Egis	laurent.courty@egis.fr	X	X
Robert Picard	Calia	rpicard@caliaconseil.fr	X	X
Anne Duthilleul	Etat	anne.duthilleul@outre-mer.gouv.fr	X	X
Gilles Amiard	Shell	g.amiard@shell.com	X	X
Melissa Langlois	Shell	melissa.langlois@shell.com	x	X
Christian Claudon	CDP	christian.claudon@guyane.pref.gouv.fr	X	X
Juliette Chaix	CDP	juliette.chaix@guyane.pref.gouv.fr	x	X
Paul Jeannet	CDC	paul.jeannet@caissedesdepots.fr	X	X
Jean-Claude Hernandez	DRFIP	jean-claude.hernandez@dgfip.finances.gouv.fr		X
Gilles Morvan	DEAL	gilles.morvan@developpement-durable.gouv.fr		X
Bruno Buttier	Douane	bruno.buttier@douane.finances.gouv.fr	X	X
Julien Panchout	SGAR	julien.panchout@guyane.pref.gouv.fr		X
Bernard Boullanger	MPIG	boullanger@orange.fr		X
Ernest Prevot	MPIG	mpiguyane@wanadoo.fr	X	X
Stéphane Lambert	MEDEF	stephane.lambert@medefguyane.fr	X	X
Jean-Paul Lepelletier	CCIRG	jpl@guyane.cci.fr		X
Joseph Ho	CCIRG	joseph.ho@wanadoo.fr	X	X
Yves Bellemare	CCIRG	ybparticipation@wanadoo.fr	X	X
Jean-Michel Nicolas	CCIRG	jm.nicolas@guyane.cci.fr		X
Olivier Gomila	CGPME	o.gomila@guyanet.fr	X	X
Philippe lemoine	Grand Port Maritime	philippe.lemoine973@gmail.com	X	X
Rémy-Louis Budoc	Grand port Maritime	r.l.b@orange.fr	X	X
Doris Leonil	COFELY ENDEL	doris.leonil@cofelyendel-gdfsuez.com	X	X
Jean-Pierre Pouvait	TITAN SHIPPING		X	
Eric Sagne	CLUSTER MARITIME	sspmsg@wanadoo.fr		X
Bellemare James	ARD	bjames.ard-guyane@orange.fr	X	X
Philippe Rech	SOMARIG (CMA-CGM)	CAY.PRECH@cma-cgm.com	X	X
Jean-Philippe Calveyrac	CONEXE LOGISTIQUE		X	
Sébastien Bourgeois	GENERG	info@generg.fr		X

Synthèse des interventions

Robert Picard présente l'état d'avancement de la **cartographie des besoins en sous-traitance**. Celle-ci est organisée autour de quatre grandes fonctions :

- « Catering », avitaillement de la plate-forme et fonctions résidentielles

- Logistique, transports et déplacements
- Exploitation et maintenance de la plate-forme
- Sécurité des installations et sûreté des installations et des personnes

La cartographie des besoins en sous-traitance distingue les fonctions à terre des fonctions off shore, et la phase exploratoire de la phase exploitation.

Robert Picard rappelle que le travail qui a été mené doit désormais être confronté aux attentes spécifiques de l'opérateur Shell. Il est convenu d'un rendez-vous de travail entre Shell et CALIA à ce sujet en mars.

Robert Picard précise qu'il s'agit désormais de confronter cette cartographie des besoins de sous-traitance avec l'offre existante sur le territoire guyanais. En l'absence d'études (hormis celle de 2012 réalisée pour Shell) recensant précisément les activités exercées en Guyane, ce repérage s'effectue principalement par entretiens avec les acteurs économiques.

Robert Picard indique qu'une dizaine d'entretiens a déjà eu lieu et il appelle les participants à bien vouloir lui communiquer les coordonnées de tout interlocuteur utile à la démarche.

Il propose un bilan des premiers entretiens qui ont eu lieu pour recueillir le sentiment d'acteurs économiques guyanais quant aux perspectives ouvertes par l'exploitation pétrolière.

Il relève des attitudes différenciées :

- Pour certains, un attentisme important, compte-tenu de la phase exploratoire
- Pour d'autres, des contacts avancés pour une véritable opportunité de business
- Enfin, quelques retours résignés et pessimistes sur la volonté de l'opérateur d'orienter sa politique d'achat vers le territoire.

La CGPME demande à ce que les entreprises aient un accès facilité aux standards et aux certifications nécessaires au travail dans le contexte pétrolier offshore.

Il apparaît utile de contribuer au regroupement des entreprises.

Anne Duthilleul rappelle que les Fonds Shell, qui seront débloqués en cas de résultat positif du forage en cours, pourront servir à organiser des formations de mise à niveau des entreprises guyanaises et invite les entreprises guyanaises à se rapprocher du GEP-AFTP, groupement des entreprises et des professionnels du pétrole en France (<http://www.aftp.net/>), qui pourraient aider à mettre en place ces formations et plus largement des informations sur les services pétroliers.

Philippe Lemoine pour le Port indique qu'une base logistique pétrolière à Dégrad des Cannes avant la fin de l'année est possible. Il est toutefois nécessaire de trouver un opérateur de logistique pétrolière intéressé. Cette base logistique aurait vocation à intervenir non seulement en soutien des activités du groupe Shell en ZEE française, mais plus largement sur l'ensemble du plateau des Guyanes, dans un contexte où le Surinam lance également de nouveaux permis.

François Mengin-Lecreux précise que la confrontation du besoin en sous-traitance à l'offre guyanaise sera menée sous un mois. Il demande à ce qu'elle soit complétée d'une identification par Shell des entreprises qui interviennent déjà pour la plateforme d'exploration, afin de faciliter la bonne compréhension des besoins du groupe pétrolier.

Isabelle Cortana rapporte le déroulé du sous-groupe de travail sur la **charte de « local content »**. Elle rappelle que la réglementation européenne limite la possibilité d'imposer un approvisionnement local. Elle rapporte l'inscription obligatoire au système de recensement Achille pour travailler avec Shell. Dans certains cas, liés à la dangerosité des produits fournis ou des services rendus, cette inscription peut être payante, notamment afin de couvrir les frais d'audit. Cela peut avoir un effet dissuasif pour certains.

Les participants au sous-groupe de travail ont demandé une plus grande transparence de la part de Shell et une meilleure définition des règles d'achat, afin que les entreprises guyanaises puissent se préparer de manière satisfaisante. Shell a commencé à présenter son système de référencement aux entreprises guyanaises par petits groupes et prévoit encore une centaine de participants.

Gilles Amiard a rappelé que ce processus était en cours ; 4 sessions d'une demi-journée ont d'ores et déjà été organisées et ont permis de rencontrer une trentaine d'entreprises avec lesquelles Shell tra-

vaillé déjà. Une nouvelle initiative sera lancée fin mai début juin, une fois la cartographie de l'offre locale terminée.

L'Etat a proposé de mettre en place un accompagnement à la Certification sur la base des Fonds Shell, lorsqu'ils seront disponibles pour le développement local. La rédaction d'une charte de « Local Content » est également une étape clé de cette démarche.

Un point est fait sur l'**Appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'approvisionnement de la plateforme¹. Trois entreprises ont retiré un dossier, mais aucune offre n'a été déposée. En particulier, les entreprises ont rencontré des difficultés à se positionner dans les standards requis par l'opérateur pétrolier. Est par exemple évoquée la question de la présentation des liquides, en litre ou en gallon, ou des produits alimentaires non disponibles en Guyane.

L'expérience de l'AMI permet de souligner la double nécessité d'étendre, d'une part la mobilisation des entreprises guyanaises qui n'ont pas forcément pris connaissance de cet appel, et de travailler, d'autre part, avec François Marine, fournisseur du navire de forage, à une substitution des produits demandés par des produits équivalents disponibles en Guyane et conformes aux normes CE.

Enfin, une discussion s'engage sur les **conditions réglementaires de la plateforme**².

Robert Picard rappelle la position du cabinet d'avocats consulté par la Région sur ces conditions réglementaires, et qui conclut à la compétence des douanes dans la ZEE et à l'application des normes communautaires sur la plateforme. Par un courrier adressé à Shell et à la Région, les services de douanes ont validé l'analyse.

Carol Ostorero demande quelles seront les traductions concrètes de ce constat, puisque dorénavant, si l'on suit l'analyse des douanes, l'approvisionnement ne peut plus se faire dans les conditions actuelles (Trinidad – bord navire Stena Icemax). Les produits devraient maintenant passer par le poste douanier de Cayenne pour des vérifications notamment pour les produits animal et végétal en provenance de pays tiers. La logistique devra donc s'organiser au départ de Cayenne. Carol OSTORERO demande en combien de temps l'entreprise Shell peut se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur

Avant d'envisager des conséquences concrètes, qui peuvent être lourdes, Anne Duthilleul souhaite faire observer que la réponse de la direction générale des douanes fait référence à une plateforme, alors qu'il s'agit selon elle d'un navire de forage se déplaçant tous les 4 mois environ. Un nouvel examen de la question est donc nécessaire.

Le représentant des douanes indique toutefois que la demande faite aux services centraux était claire sur ce point, et que la question de la qualification de l'infrastructure de forage avait été préalablement posée.

François Mengin-Lecreux rappelle que la Région se montrera simplement attentive à une application stricte des textes, en fonction de la lecture qu'en donnera la direction générale des douanes. Ce débat ne doit pas occulter l'objectif d'une stratégie commune entre les acteurs pour favoriser les retombées économiques sur le territoire, mais il ne saurait pourtant être écarté sur ce motif.

Carol OSTORERO, en s'étonnant vivement de la remise en cause de l'analyse des douanes sur le sujet, indique que la Région défend l'intérêt de la Guyane, des entreprises guyanaises et restera ferme sur cet objectif à atteindre.

Il est convenu que l'Etat fera le nécessaire pour préciser aussi rapidement que possible le statut de l'infrastructure de forage et les règles s'y appliquant.

¹ Pour certains participants à la réunion, ce qualificatif est impropre, l'infrastructure d'exploration demeurant selon eux un navire, et non une plate-forme de forage.

² Voir note de bas de page (1)